

La Breille

les Pins



Bulletin Municipal

Années 2017 - 2018

Page 1	sommaire
Page 2	mot du maire
Page 3	horaires mairies
Page 4 - 5	budget 2017 – 2018 (dépenses importantes)
Page 6	état civil
Page 7	informations importantes
Page 8	tarif de location de la salle de loisirs
Page 9	<u>travaux réalisés</u> : remplacement des panneaux photovoltaïques sur la salle de loisirs
Page 10 – 11	atelier communal
Page 12 - 15	<u>projets</u> : halte équestre et gîte
Page 16 - 17	<u>un peu d'histoire</u> : le puits Cambon
Page 18 – 20	Espace de Vie sociale nord Saumurois (E.V.S.) – le transport solidaire
Page 21	E.V.S. - le café du mercredi
Page 22 - 23	quiz sur les déchets
Page 24 – 25	le guide du compostage
Page 26	L'école des 4 Saisons
Page 27	<u>Associations</u> : - l'association des parents d'élèves (A.P.E.)
Page 28	l'ACCA
Page 29	foyer de vie « La Maison des Pins »,
Page 30	comité des fêtes inter-associations du plan d'eau des Loges,
Page 31	société La Joyeuse (boules de fort)
Page 32 – 33	repas des aînés 2017 et 2018
Page 34	le G.I.C. des Grands Bois (groupement d'intérêt cynégétique)
Page 35 – 36	associations breilloises
Page 37 – 39	entreprises breilloises
Page 40 -41	La Fondation du patrimoine
Page 42	Handiguide des sports
Page 43	Lutte contre la précarité énergétique
Page 44	Les horaires d'Agglobus Ligne 09 La Breille-les-Pins – Saumur



Le mot du maire

Chers Breilloises et Breillois

Ce bulletin édité tous les 2 ans est le dernier de ce mandat. Il vient en complément du site internet (www.labreillelespins.com) et de la page facebook.

Les nouveaux habitants peuvent y trouver divers renseignements pratiques et s'approprier l'histoire de la Breille-les-Pins.

Je salue l'énergie dépensée par certaines associations qui participent activement à son dynamisme. Notamment l'association des parents d'élèves qui, avec l'aide de la société de boule de fort La Joyeuse, a souhaité faire perdurer la fête patronale de la Breille le 1^{er} dimanche d'août. Autres manifestations festives d'importance :

- les 20 et 21 juillet 2019 : le Ball Trap de l'ACCA
- le 18 août 2019 : la fête du plan d'eau des Loges grâce au comité des fêtes du plan d'eau.

Les inquiétudes légitimes des parents pour l'école en juin 2018 ont eu, grâce à l'APE, un dénouement heureux avec un avenir très encourageant pour l'école, au regard du nombre de naissances plutôt élevé pour notre commune.

Les travaux de restauration de l'annexe de l'hôtel seront achevés en fin d'année 2019. Ce projet a retenu l'attention des diverses instances de Saumur Agglo, du Département et de la Région en nous attribuant près de 295 000 € de subventions.

Cette rénovation ainsi que le réemploi de l'ancienne salle des fêtes viennent compléter le patrimoine communal.

Le conseil municipal reste vigilant sur les dépenses qu'il engage pour maintenir une dynamique de développement de la commune.

Je remercie tous les bénévoles qui s'investissent régulièrement dans la commune.

Bonne lecture à tous

Florian STEPHAN



Horaires de la mairie

Mairie
4, rue Saumuroise
49390 La Breille les Pins
Tél : 02 41 52 02 82
Fax : 02 41 38 79 70

Email : mairie.labreille-les-pins@wanadoo.fr

Lundi ouvert de 8 h 30 à 12 h 30
Mardi ouvert de 8 h 30 à 12 h 30
Jeudi ouvert de 8 h 30 à 12 h 30
Vendredi ouvert de 8 h 30 à 12 h 30
Samedi le 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00



Vous pouvez consulter notre site internet www.labreillelespins.com

et notre page



DEPENSES IMPORTANTES EN 2017	Euros	DEPENSES IMPORTANTES EN 2018	Euros
Mairie		Mairie	
Atelier communal	116 856,00	Atelier communal	
dont subventions de la DETR	-24 000,00	Clôture	3 400,00
Alarme intrusion incendie	3 246,00	Peinture extérieure	14 230,00
	96 102,00	sous-total	17 630,00
Embellissement de la commune		Achat d'un broyeur d'accotement	11 091,00
Plantation d'arbres et d'arbustes	1 500,00	Grillage autour de la réserve de gaz (salle des loisirs)	1 092,00
Voirie			29 813,00
Remise en état de chemins communaux	7 100,00	Voirie	
Travaux de voirie (Chemin de Vraie, du Vaux Profond, de la Martinière	49 522,00	Remise en état de chemins communaux (Landes Communes, La Sablonnière)	7 700,00
installation électrique de la machine à pain	475,00	Lampadaire solaire abri-bus La Poitevineière	4 312,80
Abattage d'arbres	5 690,00	Création du chemin d'accès au Gîte équestre	5 880,00
Travaux de broyage en vue d'une régénération naturelle des bois	20 940,00		17 892,80
Abri bus de la Poitevineière	1 620,00		
	85 347,00	ECOLE	
ECOLE		Musique à l'école	1 100,00
Tablettes, ordinateurs	6 073,00	videoprojecteur et portable	1 306,95
Cours de danse	740,46		2 406,95
	6 813,46		
PROTECTION INCENDIE		SALLE DES LOISIRS	
Etanchéité d'une réserve incendie	8 040,00	Dégraissage hotte cuisine, vérification arrivée gaz, CTA	765,00
SALLE DES LOISIRS			
Remplacement d'un volet roulant	7 953,60	Panneaux photovoltaïques : les travaux de remplacement ont été pris en charge intégralement par le Conseil Départemental, qui avait financé leur installation	0,00
Remplacement de projecteurs scène	738,00		765,00
pose alarme incendie	2 118,00		
	10 809,60	TOTAL	50 877,75
TOTAL	208 612,06		



**A NOTER !
COUPES DE BOIS**

en 2017, nous avons vendu pour 9 648 € de
bois
et en 2018 : pour 54 530 € !

LE SAVIEZ-VOUS ???

PECHE à l'Etang des loges : Nous renouvelons régulièrement la
"population" de l'étang :

En 2017, les nouveaux poissons nous ont coûté 3 800 € mais le
niveau d'eau étant trop bas, la pêche n'a pas été autorisée.

En 2018, nous avons investi 4 600 € et les cartes de pêche nous
ont rapporté 3 910 €.

A VOS CANNES !! et à vos cartes !

SALLE DES LOISIRS

Locations en 2017 : 6 280 €

Locations en 2018 : 8 000 €

**Notre salle des loisirs est de plus en plus
appréciée !**

NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

en 2017, la mairie a pris en charge la destruction d'un nid de frelons.

en 2018, 6 nids ont été détruits.

Attention ! la prise en charge par la mairie n'est effective que s'il s'agit bien de frelons asiatiques !



ETAT CIVIL 2017**MARIAGES**

Damien RABOIN et Sabrina GUION, le 1^{er} avril
 un mariage, le 3 juin
 Damien DESERT et Valérie METEAU, le 9 septembre

NAISSANCES

une naissance, le 31 mars
 une naissance, le 26 mai

DECES

Gilles MERCERON, le 1er mai
 Urzula PIASECKA, épouse NOWAK le 20 juin
 Yves MAYER, le 17 octobre
 Didier MABILEAU, le 10 décembre
 Jacques BASTIN, le 24 décembre

**ETAT CIVIL 2018****MARIAGES**

Nicolas BLIN et Marina ROUZIER le 21 juillet

NAISSANCES

Mya CHARRIER HERIN, le 23 janvier
 une naissance, le 8 mars
 une naissance, le 19 mai
 une naissance, le 7 juin
 une naissance, le 16 juin
 Tiago RENO, le 25 août
 une naissance, le 13 septembre
 Katalyna GUIBERT née le 31 octobre 2018
 Amélia RADWANSKI, le 18 novembre
 Une naissance, le 10 décembre

DECES

Jean-Claude CUGNARD, le 28 décembre



N.B. : protection de la vie privée : toutes les familles concernées ont été contactées. Seules, celles ayant donné leur accord figurent ci-dessus.



INFORMATIONS IMPORTANTES

DATE DES PROCHAINES ELECTIONS

- Européennes le 26 mai 2019 de 8 h à 18 heures
- Municipales mars 2020

ORDURES MENAGERES

Il est rappelé que les sacs doivent être mis de préférence dans des poubelles en plastique pour éviter que les chats ou chiens errants ne les déchirent et que les déchets soient éparpillés dans la rue. Les poubelles doivent être sorties la veille.

CONTAINERS TRI SELECTIF

- 1 - Les ordures ménagères **ne doivent pas** être déposées au pied des containers.
- 2 - Seuls les journaux, les emballages et les verres doivent être déposés à l'intérieur des containers prévus à cet effet.
- 3 - Si les containers sont pleins, nous vous remercions :
 - a. **DE NE PAS** déposer vos journaux, emballages, verres au pied de ceux-ci,
 - b. de contacter la mairie qui préviendra le SMIPE pour enlèvement.

DEPOTS SAUVAGES

Nous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits sur tout le territoire de la commune. Quand les auteurs sont identifiés, ils sont passibles d'une taxe de 100 € pour l'enlèvement des déchets.

ETES-VOUS SÛRS DE BIEN LIBELLER VOTRE ADRESSE ?

En 2016, le Conseil Municipal a finalisé la numérotation des rues et chemins sur l'ensemble de la commune. Chacun a pu retirer à la Mairie la plaque correspondant à son habitation.

Nous vous conseillons de vérifier que l'adresse que vous indiquez sur tous vos documents administratifs et que vous donnez à vos éventuels fournisseurs, **est conforme à celle inscrite sur les registres de la commune et de la poste.**

Une adresse non-conforme peut occasionner des retards de livraison et, ce qui est plus grave, retarder l'arrivée des secours (pompiers, SAMU).

PENSEZ-Y

ANJOU VELO VINTAGE

Le samedi 6 juillet 2019, à 9 h, sera donné le départ du parcours « Authentic 1868 » d'une longueur de 120 km qui traversera notre village. Les cyclistes arriveront de Vernueil le Fourrier et se dirigeront vers Brain sur Allonnes.



Salle de loisirs

TARIF DE LOCATION 2019-2020		
Habitants de la commune	2 jours week-end*	280€
	1 jour supplémentaire	50€
Habitants hors commune	1 jour en semaine**	150€
	2 jours week-end*	380€
	1 jour supplémentaire	80€
Associations de la commune	1 jour en semaine**	200€
	2 jours	280€
Associations hors commune	2 jours	380€
Vin d'honneur, habitant de la commune		50€
Vin d'honneur, habitant hors commune		80€
Caution de la salle		1000€
Contrat ménage		90€
Remplacement table à l'unité 120x80		200€
Remplacement table à l'unité 180x80		255€
Remplacement chaise à l'unité		55€

* samedi et dimanche

** lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Un acompte de 30% du prix de la salle devra être versé à la réservation.



I – TRAVAUX REALISES

Panneaux photovoltaïques sur la salle de loisirs

Des travaux de remplacement des panneaux photovoltaïques sur la Salle Culturelle et de Loisirs ont eu lieu pendant deux semaines en octobre dernier. Ceux-ci ont été financés par le Conseil Départemental.



RENOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES

Ce bâtiment a été construit vers les années 1960 par les membres du foyer laïque et des bénévoles de La Breille les Pins qui, pour certains, ont fait des dons en vue de sa construction.

Jusqu'en septembre 1996, ce bâtiment servait de salle des fêtes mais elle a été fermée car elle ne répondait plus aux normes de sécurité. De nombreux habitants de La Breille gardent en mémoire les bons moments passés dans cette salle (bals, concours de cartes, lotos, fêtes de l'école, théâtre et repas annuels par le foyer des jeunes, ...).

Il a servi ensuite d'entrepôt pour le matériel de la commune et du Comité des fêtes. Avec ses fenêtres cassées et ses murs encrassés, le bâtiment n'avait plus fière allure.

La commune a donc décidé de le rénover :

- l'ancienne scène a été démolie,
- une chape neuve a été coulée.
- les engins de la commune et différents matériels sont rangés dans le grand espace libéré,
- l'entrée de la salle sert à présent d'atelier aux agents communaux,
- et dans la mezzanine, un bureau, une douche et des toilettes ont été installés.

Le bâtiment lui-même a été repeint, les fenêtres remplacées. Un espace autour du bâtiment est protégé par un grillage, mettant ainsi en valeur le nouvel atelier communal.

COUT : 130 190 Euros TTC

SUBVENTIONS : 24 000 Euros de la D.E.T.R. (Direction d'Équipement des Territoires Ruraux)

Avant travaux





Après travaux



II – PROJET

De la maison de santé à la halte équestre et au gîte

Création d'un équipement d'accueil et d'hébergement à vocation équestre

Un petit peu d'histoire :

Avant 1905 cette maison appartenait à M. Duveau de Varrains. Tenue par des religieuses de la providence de La Pommeraye, cette maison est devenue une sorte d'hospice local recevant « les bons vieux et les bonnes vieilles » du pays.

Ensuite ce bâtiment est devenu une pension de famille mais a continué à s'appeler maison de santé sans qu'on n'y reçoive plus de malades.

Reprenons ici les termes de M. l'abbé Pierre Bourgeais en 1918 dans son livret sur l'histoire de la Breille :

« c'est là que descendent chaque année et pour de longs mois, des amis de La Breille les Pins ou des « estivants » en quête de repos ou de bon air. Si ce n'est pas le confort moderne avec luxe exagéré (téléphone ou toutes choses inconnues ici) au moins c'est un nid bien calme, que parfument pins et bruyères et situé au milieu de la vraie nature non celle factice des hommes mais celle plus simple et beaucoup plus belle du bon Dieu. »





Cette pension de famille est devenue ensuite l'hôtel-restaurant « le Priollet » qui a continué d'exploiter les chambres de « l'annexe ». Depuis les années 1970, ce bâtiment n'est plus utilisé et n'a pas été maintenu en état.

Etat actuel :



façade côté cour



façade côté rue

Maintenant, la commune de Breille-Les-Pins possède cet ensemble de bâtiments communaux, constitué du restaurant, de l'hôtel actuel et du bâtiment annexe.

Situé en bordure des sentiers équestres, il possède les terrains nécessaires pour devenir une halte équestre : possibilité d'installation de boxes, abreuvoir, clôtures

La surface disponible sur deux niveaux en fait un bâtiment particulièrement adapté pour une réhabilitation en gîte pour les cavaliers.

Objectifs :

Les communes de Brain-Sur-Allonnes et La Breille-Les-Pins font partie du **Pôle Touristique du Nord Saumurois validé par l'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE** ; elles se sont associées dans un projet global visant à relancer les activités de Tourisme et de Loisirs dans cette partie Nord du Saumurois. Cependant, chaque commune gère un projet particulier.

La commune de La Breille-les-Pins a pour objectif d'améliorer son activité touristique en créant ce gîte qui pourra recevoir des cavaliers, mais également des randonneurs à pieds ou à vélo, avec un impact certain sur l'activité de son hôtel – restaurant.



Descriptif opérationnel :

Le bâtiment pourra accueillir de 20 à 25 personnes et comportera les installations et équipements suivants :

- 4 chambres familles de 2 à 3 places,
- 2 chambres dotoirs de 4 à 6 places,
- 1 salle commune, un coin cuisine,
- un équipement sanitaire fonctionnel comportant WC, douche, lavabos, par chambre
- une sellerie pour la sécurisation du matériel des cavaliers, pouvant servir aussi aux autres randonneurs.

Des boxes pourvus des équipements nécessaires au bien-être des chevaux sont prévus dans les prés attenants.

Vue côté terrasse



Public cible :

Une clientèle de randonneurs (cavaliers, cyclistes et marcheurs). Le futur gîte se trouve au cœur d'un réseau important de sentiers de randonnées couvrant tout le Nord Saumurois, relié aux circuits de Vernoil le Fourrier, Courléon, du Bourgueillois et d'Indre-&-Loire.

Mode de mise en œuvre :

Il s'agit ici de la réhabilitation d'un bâtiment faisant autrefois partie intégrante de l'hôtel. Son exploitation sera donc confiée au gérant actuel de l'hôtel-restaurant.



3 Financement :

Montant total estimé :	700 000 Euros
Subventions acquises :	294 725 Euros
Auto-financement :	120 000 Euros
Emprunt :	250 000 Euros

Notre projet particulier s'inscrit dans un projet plus vaste mené en commun avec la commune de Brain-Sur-Allonnes pour valoriser et dynamiser l'activité touristique et culturelle dans le Pôle du Nord Saumurois agréé par l'agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE.

En proposant aux randonneurs, quels qu'ils soient, un hébergement pour une étape de charme,

- Nous augmentons la capacité d'accueil de notre hôtel-restaurant,
- Nous favorisons l'accès aux différents sites qui nous entourent, et notamment la visite de la « Chevalerie de Sacé », projet de la commune de Brain-sur-Allonnes,
- Nous faisons connaître nos principaux entrepreneurs, à savoir la fabrique de soldats de plomb CBG Mignot, la miellerie Girard, le producteur de myrtilles Anjou-Myrtilles, etc...
- Nous facilitons la participation des cavaliers aux différents concours hippiques dans notre région.
- L'hébergement en lien avec la location de la salle des loisirs

Le nombre de nuitées dans notre commune devrait augmenter sensiblement, impactant sans aucun doute le chiffre d'affaires des entreprises locales.

La gestion du gîte devrait également générer la création d'emplois, notamment pour le ménage et le maintien en bon état du bâtiment.

Démarrage des travaux : Décembre 2018

Estimation de la durée des travaux : 12 mois





Le puits Cambon à La Breille (souvenir des carabiniers de 1763)

Cambon ! voici un nom inconnu à Saumur et fort ignoré naguère à La Breille où il était enfoui sous la poussière des archives municipales. L'oubli pourtant ne doit pas le couvrir d'une épaisse enveloppe ; celui qui le portait a habité dans nos murs, a laissé à nos portes la trace vivante d'une pensée aussi généreuse qu'elle a été utile à un pays longtemps pauvre et délaissé.

Le colonel Cambon appartenait à ces carabiniers de Monsieur (Louis XVIII) si renommé par la fondation de l'École de cavalerie et par leur bienfaisance, qui s'est manifestée partout où ils en ont trouvé l'occasion : le récit qui va suivre a pour objet de raviver son souvenir.

Quel fut le berceau de Cambon, je l'ignore ; toujours est-il qu'en 1768 il faisait partie de l'état-major des carabiniers casernés à Saumur et qu'il avait des relations d'amitié avec un prêtre de campagne nommé Marais desservant la paroisse de la Breille.

Par une belle matinée de septembre, le bon curé voit arriver à son modeste presbytère (aujourd'hui maison habitée par le sieur Blandin, maire), le colonel son ami escorté de quatre brillants cavaliers équipés et armés en chasse. Si grande fut la joie du pasteur à la vue de cette belle compagnie, grande aussi fut son inquiétude sur les moyens de lui faire accueil. Qu'allait dire la vieille Marthe, la ménagère du logis ?

Il fut bientôt délivré de cette perplexité en voyant ses hôtes détacher de dessus la croupe de leurs chevaux des sacoches dont la rotondité annonçait la richesse.

Marthe, accourue à sa voix, transporta au logis les sacoches l'une après l'autre et tira de celles-ci des flacons de vins dont le cachet disait la finesse, de celles-là des viandes appétissantes, des gâteaux sucrés et dorés, puis satisfaite de cette corne d'abondance, elle informa les convives qu'à midi la clochette les appellerait au dîner. *C'est notre heure*, dit-elle.

Nos chasseurs acceptèrent la consigne, prirent *ce petit verre* qu'on nomma militairement *la goutte* et les voilà poursuivant lièvres et perdreaux.

La clochette sonnait comme ils rentraient au presbytère, chargés de gibier et disposés à faire honneur au festin préparé.

Leur premier soin selon la coutume fut de se rafraîchir. De l'eau ! dit le colonel à la ménagère. Celle-ci munie d'un pichet à fleurs, arrive toute émue à ce commandement inaccoutumé ; elle remplit d'eau cinq verres et retourna à son office. Nos cavaliers y répandent une larme d'eau de vie et boivent avec avidité.

- Quel singulier goût a cette eau, s'écrie le colonel lorsqu'il eut repris haleine.

- Mon ami, dit tranquillement le bon curé, ce goût tient à la nature du sol sur lequel nous la puisons. Au sommet de ce côteau, nous ne possédons pas de puits à eau vive : il faudrait descendre à plus de



cent pieds pour la rencontrer : nous creusons seulement jusqu'à l'argile où nous trouvons cette eau claire dont vous voyez l'échantillon. Il faut bien s'en contenter.

- Ne pourrait-on, reprit le colonel, entreprendre le creusement d'un puits à sources vives ?

- Hélas, répondit le pasteur, cette tentative a eu lieu en 1762 au hameau voisin (nouveau bourg) mais le 2 juin de la même année, un éboulement est survenu, couvrant de ses décombres, à 22 pieds de profondeur, le malheureux ouvrier qui était occupé à creuser un puits : il a péri et personne n'a voulu reprendre son œuvre.**

- Pauvres gens, dit tristement le colonel : eh bien, ajouta-t-il après une pause, dînons et buvons pour cette fois notre vin sans mélange de peur d'en altérer la bonté. Nous aviserons désormais à vous procurer de l'eau vive.

Le bon curé sourit et se mit en devoir de servir ses hôtes.

Au coucher du soleil, Cambon et son escorte quittaient gaiement le presbytère, promettant bien au pasteur de songer au puits tant désiré par son troupeau.

A quelques temps de là, vers la mi-octobre, des puisatiers de Saumur, nommés Chassins, arrivaient à La Breille pour y creuser le puits communal que l'on voit sur la berge de la route n° 55 en face du nouveau presbytère et qu'on doit nommer « puits Cambon » ainsi l'a baptisé le curé Marais, en mémoire du bienfait de son ami.

On lit en effet sur un registre de l'état civil de La Breille, en l'année 1768, la note ci-après :

« le puits du Vau de Chevré tomba de fond en comble le 2 juin 1762 et fut reconstruit en 1768 par ordre du conseil, sous l'intendance de M. Duclozel, à la sollicitation de M. Cambon, colonel au corps des carabiniers, ami et protecteur du curé qui par juste raison le nomma le Puits Cambon.

Signé : Marais

Signé : Cambon

** Nota : 23 octobre 1769, translation des ossements de Druillet péri le 2 juin 1762 sous les ruines du puits à 29 ans »

Puissent les descendants du colonel Cambon, s'il en existe, connaître ce trait de bienfaisance qui honore leur auteur, comme celui qui était son ami.

Paul Ratouis

(voir l'Echo des 2,9,14, 16 mai 1863 – souvenirs des Carabiniers)





LE TRANSPORT SOLIDAIRE

POURQUOI ?

Le milieu rural manque de moyens de transports. Il est donc difficile, pour des personnes dépourvues de véhicules ou ne pouvant pas conduire, de se déplacer. Les conséquences de ce déficit sont souvent l'isolement ou la perte du lien social. Cette réalité quotidienne a mené un groupe d'habitants du Pays Allonnais et d'élus MSA à réfléchir aux modalités de fonctionnement d'un service de transport solidaire.

Depuis 2018, des habitants du Pays Allonnais et des élus MSA ont travaillé sur ce projet et réfléchi sur les modalités de fonctionnement de ce service.

POUR QUI ?

Le service transport solidaire s'adresse à tous les habitants du Pays Allonnais :

Sans moyens de locomotion

Sans moyens financiers

A toute personne isolée

Valide (sans handicap lourd moteur/mental)

Personne majeure

A QUELLES OCCASIONS ?

Les personnes bénéficiaires peuvent solliciter le transport solidaire pour tous les déplacements occasionnels de la vie courante :

Santé : des RDV médicaux si transport non pris en charge par les caisses de sécurité

Administration : démarches, RDV Pôle Emploi...

Loisirs : familles, amis, cinéma...

Vie quotidienne : courses, gare...



COMMENT CA MARCHE ?

Le service transport solidaire est assuré du lundi au samedi, avec des équipes de bénévoles agissant sur l'ensemble du territoire, dans un rayon de 60 kms (Angers / Tours...). En dehors de ces jours (dimanche, férié) et au-delà du rayon maximum indiqué, les bénévoles pourront accepter de transporter en fonction de leurs disponibilités.

Les bénéficiaires doivent impérativement contacter un bénévole en service 48 h à l'avance. Un planning des transporteurs établi sur 3 semaines est remis au bénéficiaire demandeur lors d'un entretien à l'EVS.

Le dédommagement kilométrique est de 0.30 € du kilomètre à partir du domicile du bénévole transporteur.

Un forfait de 2 € s'applique pour des trajets inférieurs à 5 kms aller-retour.

Les paiements de stationnements et péages sont assurés par la personne transportée.

COMMENT FAIRE POUR EN BENEFCIER ?

- **Prise de l'adhésion à l'EVS Nord Saumurois obligatoire** (5 euros pour une adhésion individuelle /15 euros pour une adhésion familiale), sur RDV pour explication du transport et remise du planning des bénévoles transporteurs, et signature du règlement de fonctionnement. **Le bénéficiaire devra fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile.**

- Contact des bénévoles en service directement 48 h avant la date du transport

- Paiement du transport au chauffeur bénévole contre remise d'un feuillet de transport

QUI CONTACTER :

EVS = ESPACE DE VIE SOCIALE

La Petite Hurtaudière

49650 BRAIN-SUR-ALLONNES

Tel. 02.41.40.48.33 ou 06.46.62.32.41



VOUS POUVEZ AUSSI ETRE CHAUFFEUR BENEVOLE

Dans ce cas :

- **Prise de l'adhésion à l'EVS Nord Saumurois (5 euros ou 15 euros, individuelle ou familiale),** sur RDV pour explication du service, de son organisation interne, et signature du règlement de fonctionnement

Les personnes bénévoles qui acceptent de faire vivre le réseau de transport solidaire sont des personnes de confiance. Des qualités humaines et de discrétion sont demandées pour assurer le service.

REGLES DE BONNE CONDUITE DES CHAUFFEURS ET DES BENEFICIAIRES :

Les chauffeurs bénévoles et les personnes transportées s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Courtoisie et ponctualité
- Non divulgation des informations qui peuvent être confiées lors du trajet

VEHICULES ET ASSURANCES :

L'EVS Nord Saumurois demande à chaque bénévole transporteur de fournir :

- Un permis de conduire
- La carte grise
- Une attestation d'assurance couvrant le risque « personne transportée »
- Un contrôle technique ok

Le transport solidaire tient compte des services déjà en place sur le Pays Allonnais, professionnels, ou solidaires, et intervient seulement en complémentarité de ces derniers.

Ce service n'est pas fait pour se substituer aux solidarités locales déjà existantes.





L'Espace de Vie Sociale Nord Saumurois vous propose « Les P'tits Déjeuners d'EVS »



*Tous les mercredis matins (hors vacances scolaires)
de 9h à 11h00,*

A la Petite Hurtaudière Brain sur Allonnes.

Lieu convivial, échanges, projets habitants

Soyez les bienvenus !

Renseignements au 02 41 40 48 33





QUIZZ TRI SELECTIF

1 - Pour gagner de la place dans mon bac, je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres.

Vrai - Faux

2 - Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique.

Vrai - Faux

3 - Les bouteilles d'huile végétale se recyclent.

Vrai - Faux

4 - Je peux reconnaître un emballage recyclable grâce au Point Vert (double-flèche)

Vrai - Faux

5 - Je casse un verre d'eau, je l'apporte à la colonne à verre.

Vrai - Faux

6 - Je jette mes briques de soupe dans le bac de tri sélectif.

Vrai - Faux

7 - Je dois laver mes emballages avant de les mettre dans le bac jaune.

Vrai - Faux

8 - Je jette les bouteilles de shampoing et de gel douche

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

9 - Je jette une boîte d'œufs en plastique

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

10 - Je jette un sachet de lessive comportant un point vert

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

11 - Je jette une enveloppe à fenêtre plastique

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

12 - Je jette les sacs plastique

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage



13 – Je jette une barquette ayant contenu de la viande

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

14 – Je jette de la vaisselle en faïence

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

15 – Je jette les cartons de pizza

- dans le bac des ordures ménagères
- dans le bac de recyclage

16 – Je jette les cartons qui ont servi à mon déménagement dans le bac jaune

- Vrai – Faux

Réponses :

1 - Bonne réponse : Faux

Au cours de la collecte, les emballages sont compressés dans la benne. Les emballages imbriqués ne pourront plus être désolidarisés, empêchant leur recyclage.

2 - Bonne réponse : Vrai

Les bouchons seront recyclés, à condition qu'ils soient vissés sur les bouteilles. Vous pouvez également retirer les bouchons et les donner sélectivement à une association caritative, qui les revendra elle-même au recycleur.

3 - Bonne réponse : Vrai

Les consignes évoluent, aujourd'hui il est techniquement possible de recycler les bouteilles et flacons en plastique ayant contenu un corps gras : huile, vinaigrette, mayonnaise...

4 - Bonne réponse : Faux

Une entreprise appose le Point Vert sur un emballage lorsqu'elle participe financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. Cela ne veut pas forcément dire que l'emballage sera recyclé !

5 - Bonne réponse : Faux

Tous les objets en verre n'ont pas la même composition chimique, même si on ne peut pas le voir à l'œil nu. Seul le verre d'emballage doit être placé dans les colonnes à verre : bouteilles, bocaux, pots. Ne mettez ni vaisselle en verre, ni ampoules, ni verre, ni céramique, ni porcelaine...

6 - Bonne réponse : Vrai

Les briques alimentaires sont composées de 3 matériaux : carton, plastique, aluminium. Mettez-les dans le bac jaune, elles seront transformées en essuie-tout ou en papier-cadeau !

7 - Bonne réponse : Faux

Pourquoi gaspiller de l'eau potable ? Les emballages triés seront lavés lors du processus de recyclage. Il suffit simplement que l'emballage soit bien vidé. Dans des cas particuliers, telle que la boîte de raviolis, on peut toujours utiliser la dernière eau de vaisselle pour un rinçage rapide et ainsi éviter de souiller le contenu du bac.

8 - Bonne réponse : dans le bac de recyclage

Ces bouteilles en plastique solide (composé de PET ou de PEHD) sont recyclables. Inutile de les rincer. Mais on les vide et on les ferme.

9 - Bonne réponse : dans le bac des ordures ménagères

Ce plastique en PVC (triangle 3) ne se recycle pas dans la majorité des villes

10 - Bonne réponse : dans le bac à ordures ménagères

Le logo Eco-Emballages, apposé sur le sachet, induit en erreur. Ce point vert ne signifie pas que le produit est recyclable, mais que l'entreprise s'est acquittée d'une taxe de recyclage. En l'occurrence, ce paquet de lessive n'est pas valorisable.

11 - Bonne réponse : dans le bac de recyclage

Jetez-les telles quelles dans le bac de recyclage.

12 - Bonne réponse : C'est une erreur très fréquente dans les bacs de tri : les sacs plastique sont, dans la plupart des villes, bannis du bac de recyclage, qu'il s'agisse de petites poches colorées comme de sacs de courses

13 - Bonne réponse : dans le bac des ordures ménagères

La barquette en polystyrène n'est pas valorisable, tout comme l'emballage en film plastique qui l'entoure.

14 - Bonne réponse : dans le bac des ordures ménagères

La faïence, comme la porcelaine ou le Pyrex, ne doivent pas être mis dans la poubelle à verre. Ils ne sont pas recyclables. La présence de vaisselle dans le bac recevant le verre peut conduire à un refus de tri.

15 - Bonne réponse : dans le bas des ordures ménagères

La pizza ayant forcément graissé la boîte, cela l'exclut du tri. Bien qu'il s'agisse de carton, l'emballage doit être placé dans le bac à ordures. Cette règle s'applique à n'importe quel papier ou carton ayant touché de la nourriture

16 - Bonne réponse : Faux

Les cartons collectés dans le bac jaune vont passer sur une chaîne de tri en partie mécanisée. Les petits cartons (boîte de céréales, suremballage de pots de yaourt, paquet de lessive...) vont être triés, en revanche les grands cartons vont bloquer les machines. Apportez-les de préférence en déchetterie, ou découpez les avant les déposer dans le bac jaune.



LE COMPOSTAGE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



**DÉPOSEZ
ET DIVERSIFIEZ LES APPORTS :**
Tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes,
restes de repas, épluchures de fruits et de légumes,
sachets de thé, filtres à café...



**BRASSEZ
ET AÉREZ VOTRE COMPOST :**
Brassez de temps en temps pour aérer
et éviter le tassement.
Les micro-organismes doivent respirer !



**MAINTENEZ
UNE HUMIDITÉ SUFFISANTE :**
Arrosez lorsqu'il fait trop chaud.
Le mélange doit être humide comme
une éponge pressée.

LES UTILISATIONS



**3/6
mois**

LE PAILLAGE

Étendu au pied des arbustes,
le jeune compost maintient l'humidité
et protège le sol de l'évaporation et
limite la pousse des mauvaises herbes.



**7/8
mois**

L'AMENDEMENT EN SURFACE

Epanché sur le sol à l'automne,
le compost est enfoui au printemps
après maturité.



**10/12
mois**

L'AMENDEMENT PONCTUEL

A maturité, il est utilisé en apport
organique (massifs, rempotage,
support de cultures...) en mélange
avec la terre de votre jardin.
Il enrichit et renforce vos plantes
et végétaux.

**CONSEIL !
PENSEZ À ALTERNER
LES MATIÈRES :**

- > sèches et humides,
- > vertes et brunes,
- > fines et grossières,
- > riches en azote
et riches en carbone.



Installez votre
composteur
sur un sol
préalablement
bêché.

Les "MATIÈRES VERTES"

60% ↑

- Epluchures
de fruits et légumes
- Restes de repas
- Tontes de gazon
- Marc de café avec le filtre
- Séchats de thé et infusion

Les "MATIÈRES BRUNES"

40% ↑

- Stroussaget
de paille séché
- Feuilles sèches
- Paille
- Sciure
- Produits cartonnés légers



CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

DÉCHETS DE JARDIN

- Déchets de jardin traités chimiquement
- Déchets végétaux trop grossiers (Ø > à 2-3 cm)
- Plantes malades
- Mauvaises herbes montées en graines
- Coupes de thuya, de résineux et feuilles vernissées
- Terre, gravier, sable, cailloux.

DÉCHETS DE CUISINE

- Restes de viande et de poisson (pour éviter odeurs et rongeurs)
- Os et arêtes (ou en petite quantité)
- Coquilles d'huîtres et de moules
- Produits laitiers
- Huile de friture (ou en petite quantité)
- Noyaux, coques de noix et de noisettes (ou en petite quantité).

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES

- Excréments d'animaux domestiques, litières souillées
- Poussières d'aspirateur, balayures, mégots
- Produits chimiques
- Gravats, plâtres cigarettes
- Charbon de barbecue couches-culottes déchets médicaux
- Papiers imprimés en couleurs : (prospectus, publicités).



CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR

DÉCHETS DE JARDIN

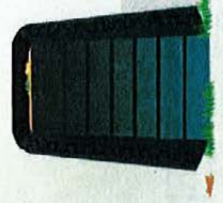
- Tontes de pelouses (en petite quantité)
- Tailles de haies (en petites quantités)
- Branchages (de petite taille ou broyés)
- Feuilles mortes (en petite quantité ou broyées)
- Mauvaises herbes (non montées en graine)
- Fanes de légumes
- Pailles, foin, écorces d'arbre (broyées).

DÉCHETS DE CUISINE

- Epluchures de fruits et/ou de légumes
- Restes de fruits pourris ou cuits
- Marc de café et filtres, sachets de thé
- Restes de repas (légumes, pâtes, riz, pain...)
- Coquilles d'œufs concassées.

DÉCHETS NON ALIMENTAIRES

- Fleurs fanées
- Sciure et copeaux de bois non traités
- Cendres de bois refroidies
- Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier
- Papier Journal.



L'école et le cinéma

Cette année, toutes les classes travaillent sur le thème du cinéma.



Les élèves de la GS au CM2 sont allés au cinéma de Bourgueil pour voir « Mimi et Lisa » et ils ont pu découvrir l'envers du décor.

Des petits essais vidéos sont réalisés dans les classes et la classe de maternelle travaillera plus particulièrement sur Kirikou et se rendra au Zoo de la Flèche pour voir les animaux d'Afrique.

L'école continue de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et des bennes à papier ont été installées sur la place Armand Goyet du 28 Février au 14 Mars. Il a ainsi pu être récolté 2,580 Tonnes de papiers pour un montant de 90,30 €.

L'association sportive du canton d'Allonnes est toujours aussi active et cette année encore, les élèves ont participé à un cross pour les C3 le 28 Mars et pour les C2 le 2 Avril et des Olympiades auront lieu le 13 Juin sur la commune de Brain sur Allonnes.

L'école a organisé un carnaval le 5 Avril avec un défilé déguisé sur le thème du cinéma et un goûter à l'école.

Les élèves des classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 se rendront une journée au parc du Puy du Fou.

Tous les voyages sont financés par la Mairie et l'APE.

Et pour finir l'année scolaire, la fête de l'école aura lieu le 23 Juin à la salle des loisirs.

Ecole Les 4 Saisons

Equipe enseignante : Mme Boileau et Mme Turpin pour la classe de TPS-PS-MS-GS
Mme Barbara pour la classe de CP-CE1
Mme Suissa et Mme Dupont pour la classe des CE2-CM1-CM2





Nous avons, pour l'année 2018, organisé un vide grenier au mois d'août avec les aides précieuses de la société «la joyeuse», la mairie, le comité des Loges, l'ancien comité des fêtes, le comité de Brain sur Allonnes, Anjou myrtilles, les donateurs et nos supers bénévoles avec qui nous avons passé une journée pleine de joie et de bonne humeur malgré la canicule.

Nous passons aussi de bons moments avec quelques habitants de notre petite commune lors des marchés que nous mettons en place une à deux fois par mois selon les fruits et légumes de saison. Nous annulons aussi parfois pour cause de météo, mais le si peu de dons récoltés nous permet de prévoir certains projets comme l'organisation d'un challenge «boule de fort adulte-enfant».

Un grand merci aux personnels de la société «la Joyeuse» qui nous ont accueillis dans leurs locaux et ont permis ainsi à certains de découvrir pour la première fois notre sport régional «la boule de fort» et qui ont offert un trophée à chaque équipe inscrite. Les enfants étaient contents et cela a permis, en même temps, aux grands de faire connaissance.

Nous avons aussi organisé Halloween, les enfants étaient ravis de pouvoir se déguiser et d'aller rendre visite aux habitants. Nous en profitons pour dire merci aux habitants qui ont joué le jeu, vous avez fait des grands et petits heureux ce jour là. La mairie a mis à notre disposition la cantine dans laquelle nous avons fait des décorations, mangé une crêpe, bu des boissons froides ou chaudes et partagé un bon moment.

Nous prévoyons des futures activités comme la fête de Noël des enfants, des ventes fouées, fleurs, un bal masqué, une chasse aux œufs pour Pâques, la kermesse de l'école et un vide grenier en août 2019.

Nous tenons vraiment à souligner que c'est grâce à nos partenaires, aux donateurs, aux bénévoles et aux personnes qui nous soutiennent que les enfants de notre petite école «les 4 saisons» pourront bénéficier de nouveaux jeux scolaires, de sorties, de cours particuliers (musique, arts plastiques...) et de futurs voyages scolaires.

Nous vous sollicitons à vous joindre à nous, vous ne regretterez pas la joie et la bonne humeur des bénévoles. Si vous souhaitez participer à certaines activités ou dons, nous avons une page facebook «APE La Breille les Pins» sur laquelle nous publions. Sinon nous mettons des affiches sur les vitrines de l'école et en déposons à la mairie.

Bureau de l'APE

Présidente	Isabelle Pitzalis
Vice-présidente	Heïdi Moreau
Secrétaire	Sandra Gélïn
Trésorière	Dany Moreau





Saison de chasse 2018-2019

Le conseil d'administration est constitué de 9 membres et 5 personnes représentant chacune une commission.

Le Bureau :

- * Président : Vinet David
- * Vice président : Virieux Guillaume
- * Secrétaire : Stéphan Florian
- * Trésorier : Beaupied Didier

Membres : Boisnier Jack, Vinet Gilbert, Debarre Jimmy, Mabileau Eric, Mabileau Franck.

Personnes commissions : Bertrand David, Fourmond Raoul, Roussiassé Christine, Fresneau Roger, Jardin Guy.

L'ACCA compte 99 adhérents.

La chasse du petit gibier est animée par une commission représentée par M. Roger Fresneau qui met tout en œuvre pour maintenir ces animaux au sein de notre massif forestier.

La population des cervidés est en hausse, nous avons donc eu 42 animaux à prélever. Tant qu'aux chevreuils, la population se maintient, nous avons eu 15 chevreuils à prélever. Le nombre de sangliers est en hausse, il en a été prélevé 113.

Comme chaque année, la sécurité est un point fort de notre association qui met tout en œuvre afin que tous les amoureux de la nature puissent en profiter en toute sérénité.

Malheureusement, notre belle population d'animaux connaît depuis quelques temps un important braconnage. Nous avons retrouvé cette saison une douzaine de biches et faons morts dépecés autour du bourg de notre commune. Nos services de garderie sont évidemment sur le coup !

Si vous êtes témoins de quelque chose, n'hésitez pas à contacter le service de garderie M. Laurent Barbotin au 06-27-02-55-02 ou en prévenant le Président de chasse au 06-77-43-20-52.

L'ACCA a de nouveau organisé son Ball Trap qui a eu lieu le week-end du 21 et 22 Juillet 2018 autour de notre rendez-vous de chasse 'Les Brossais'. Le dimanche midi, nous avons proposé à tous ceux qui le souhaitaient un plateau repas.

L'Association organise aussi comme chaque année ses diverses chasses à courre et son traditionnel Méchoui.

Cette année le Ball Trap aura lieu les 20 et 21 Juillet 2019 ... avec de nouveau sa tombola et son plateau repas ouvert à tous le samedi soir et le dimanche midi !!!

Affiche édition 2018



Foyer de vie «la Maison des Pins »

RANDONNÉE PÉDESTRE



La Maison des Pins a organisé le 5 mai 2018 sa 19^{ème} randonnée pédestre réunissant une centaine de personnes. Cette animation s'est terminée par un pot de l'amitié, accompagné de pâtisseries « maison ». Des compositions florales ont été offertes aux gagnants du concours ou afin de remercier des services rendus bénévolement.



20 ans de la Maison des Pins

Le samedi 22 septembre, la Maison des Pins a fêté ses 20 ans en présence de Mme MARTIN, Conseillère Départementale, Mme LELIÈVRE, Adjointe au maire de Saumur, Mme CHAUTARD, Présidente de l'Adapei49, M. SELLIER, directeur Général de l'Adapei49 et Mme Armelle PONCET, Adjointe au maire de la Breille les Pins.



Les visiteurs ont pu découvrir les locaux et visiter les différents ateliers. Pour finir en beauté, tout le monde a assisté à un lâcher de ballons avant de se retrouver devant un magnifique gâteau.



MARCHÉ DE NOËL

Le 7 décembre 2018, les résidents et l'équipe de la Maison des Pins se sont mobilisés pour l'organisation du traditionnel Marché de Noël.

Cet après-midi a remporté un franc succès au cours duquel les nombreux visiteurs ont pu trouver de nombreuses idées de cadeaux.

Les résidents sont toujours enchantés de partager ces moments festifs et également de contribuer au travers de leurs réalisations gustatives et décoratives au cadeau de Noël de certains.



Comité des fêtes du plan d'eau

Fête de la Breille les Pins

Tout d'abord, merci à tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de l'édition 2018. Le soleil et les spectateurs étaient au rendez-vous pour le retour des 2 CV.

Cette année, la traditionnelle fête du plan d'eau des Loges aura lieu le dimanche 18 août.

Au programme :

- toute la journée : brocante
- l'après midi : course de 2 CV aquatiques

Les entrées seront gratuites et la restauration est possible sur place.

Pour que cette fête communale puisse encore exister, nous avons besoin de l'aide de tous. Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour l'organisation de cette manifestation breilloise. Vous pouvez contacter à :

Loïc Lafourcade au 06 77 64 78 81

On compte sur vous. Merci.

Président :	Loïc Lafourcade
Vice-Président :	Mickaël Lafourcade
Trésorier :	Eric Mabileau
Secrétaire :	Sébastien Lafourcade



Société La Joyeuse



La société La Joyeuse a retrouvé la joie de vivre avec sa nouvelle équipe.

Des travaux ont été effectués en 2017 et 2018 : isolation du jeu de boules, climatisation et peinture.

Un concours de belote a été organisé le 9 novembre 2018. Ce fut un succès, il sera reconduit en 2019.

La brocante a eu lieu le 5 août 2018 avec l'APE (association des Parents d'Elèves) et le soutien matériel du comité inter-associations des Loges. Merci à eux.

Projets 2019/2020

Peu de travaux prévus pour l'année à venir.

Il est prévu de faire un marché gourmand le samedi 3 août 2019 qui sera suivi de la brocante le dimanche.

Plusieurs challenges se dérouleront dans le courant l'année 2019. Le dernier sera « palet-pétanque » avec un barbecue lors de la finale le 29 juin 2019.



Le repas des aînés au restaurant « l'Orée des Bois »

Le 1^{er} octobre 2017



Le 9 septembre 2018



dimanche 29 septembre 2019 à partir de 12 heures

Retenez dès maintenant cette date :
le repas sera préparé et servi par l'Orée des Bois
à la salle des loisirs

LE GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE (GIC) DES GRANDS BOIS

Cette association regroupe les territoires de chasse communaux ou privés de :

LA BUFFAIE - LE BELLAY - C. MARANDEAU - BOUMELLES – ST HUBERT DE BRAIN SUR ALLONNES ET FORET DE COURCY – LA NOUE - ACCA LA BREILLE – BOIS DE VAUZELLES – GRAND MAISON - LE SOLITAIRE .

La surface globale de ces territoires est de 5 879 hectares.

Le but de cette association est la gestion des grands gibiers : chevreuils, cervidés, sangliers et lièvres afin d'obtenir un équilibre de leur population compatible avec l'agriculture et la sylviculture.

Des comptages nocturnes avec l'aide de techniciens de la Fédération départementale des chasseurs permettent d'évaluer la densité des animaux après la saison de chasse et les quotas sont définis pour la saison suivante en tenant compte des naissances à venir.

Le quota de chevreuils et lièvres est défini depuis la saison 2018 -2019 pour une période de 3 ans.

En 2018 – 2019, il a été attribué 86 cervidés et 95 chevreuils pour le G.I.C.

Pour 2019 – 2020, en tenant compte de l'accroissement du nombre d'animaux, 104 cervidés répartis entre les membres du GIC doivent être prélevés.

Florian Stéphan,

Président du G.I.C.



ASSOCIATIONS



ACCA
Association Communale de Chasse Agréée
David Vinet
02 41 38 68 03



BOULE DE FORT
La Joyeuse organise de multiples challenges de boules de fort.
Patrick Lelièvre
06 74 48 79 90



CLUB NATURE
Découverte de la chasse
David Vinet
02 41 38 68 03



COMITE INTER ASSOCIATIONS
Organisateurs d'événements
Loïc Lafourcade
06 77 64 78 81



GIC DES GRANDS BOIS
Groupement d'intérêts cynégétiques
Florian Stéphane
06 74 01 66 67



**LIRE ET FAIRE LIRE**

Lecture plaisir jeunes enfants

Armelle PONCET

09.75.57.55.15

[\[en savoir plus\]](#)**PARENTS D ELEVES**

PITZALIS Isabelle

02 41 51 97 22

fiuattitude@hotmail.frwww.facebook.com**YOGA DES PINS**

GUEPRATTE Joana

02 41 51 81 83

06 73 76 42 26

Email : jguepratte@orange.fr yogadespins@gmail.com

ENTREPRISES BREILLOISES

L'OREE DES BOIS

Eric **BICHON***Hôtel*** Restaurant*

2 rue Saumuroise

49390 La Breille les Pins

02 41 38 85 45

06 47 66 83 73

Ce restaurant est fermé le mercredi

www.hotel-restaurant-loreedesbois.frwww.facebook.com**DISCOTHEQUE LE NOCTURNE**Mickaël **BOITELET****2 salles - 2 ambiances****Salle Ibiza** Ouverte le samedi de 22h30 à 5h30*Actuel, club***Salle Malibu** Ouverte le vendredi de 22h00 à 4h00 et le samedi de 22h30 à 4h30*80, 90, 2000's*

26 Route de Saumur / D155

49390 La Breille les Pins

Email : contact.lenocturne49@gmail.comSite : Lenocturne49

NULLYS BEAUTE

Mme Nulfa **BOLIVAR***Esthétique à domicile*

9C rue Saumuroise

49390 La Breille les Pins

06 47 66 83 73

nully64@icloud.com



TERRE DE LA VENDE

Franck **BOUILLEAU***Commerçant fruits et légumes et producteur d'asperges.*

2 chemin de la Tremblaye

49390 La Breille les Pins

02 41 52 56 36



ENTREPRISE LNS

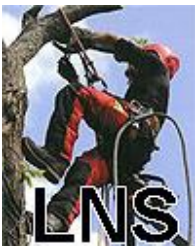
Jimmy **DEBARRE***Elagage et abattage d'arbres**Toitures : décapage et démoussage - Nacelle : travaux divers - Maçonnerie : petits travaux**Mini-pelle : travaux divers Nettoyage : haute-pression, sablage*

Lieu-dit "Le Prunier", route de Saumur

49390 La Breille les Pins

06 28 78 89 53

02 41 38 42 67





MAISON DES PINS

Jean-Pascal **FOUCRON**

Accueil des adultes en foyer

3 rue des Loges

49390 La Breille les Pins

02 41 52 87 84

www.adapei49.asso.fr



GIRARD SARL

Jacques et Dominique **GIRARD**

Production & vente de miel et dérivés

6 route de Saumur

49390 La Breille les Pins

02 41 52 02 85

www.miel-girard.com



ANJOU MYRTILLES

Rodolphe **GUEPRATTE**

Production de myrtilles, framboises, ...

2 rue du Vau de Chevré

49390 La Breille les Pins

02 41 52 83 81

www.anjoumyrtilles.fr



ON N'EST PAS PRESSÉ

Sandrine **MARTEAU-FOUILLAT**

Un commerce ambulante de jus pressé

Les produits sont locaux et principalement bio ou issue de l'agriculture raisonnée.

Il se déplace principalement sur les événements festifs !

5 rue du Vau de chevré

49390 La Breille les Pins

marteau.sandrine@laposte.net

www.facebook.com



CBG MIGNOT

Loïc **PEMZEC**

Soldats de plomb

1 route de Bourgueil

49390 La Breille les Pins

02 41 38 79 77

www.cbgmignot.com





FLORIAN MOUCHES DE PECHE
 Florian **STEPHAN**
Création mouches artificielles
 8 route de Bourgueil, Les Loges.
 49390 La Breille les Pins
 06 74 01 66 67
www.mouchesflorian.com



Jérémy **TANQUEREL**
Electricité générale, dépannage, multi-services
 9 rue des Grands Champs
 49390 La Breille les Pins
 06 15 59 80 10
jeremytanquerel@yahoo.fr



VIVECO
 Thierry **THENAISIE**
Epicier ambulant
 49390 La Breille les Pins
 02 41 52 21 51
 06 13 48 05 47



GARAGE VIRIEUX
 Guillaume **VIRIEUX**
Entretien réparation tondeuse et entretien mécanique engins agricoles
 5 rue Saumuroise
 49390 La Breille les Pins
 02 41 52 86 15
 06 71 83 94 61
garage.virieux@hotmail.fr



FONDATION

 DU
 PATRIMOINE

Maine-et-Loire

PRÉSERVONS
 AUJOURD'HUI L'AVENIR

UNE INSTITUTION AU CARREFOUR DU PUBLIC ET DU PRIVÉ



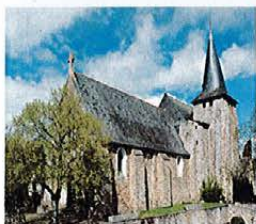
La **FONDATION DU PATRIMOINE**, organisme privé indépendant, a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique.

Son but est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine local.

La **FONDATION DU PATRIMOINE** s'attache, plus particulièrement, à identifier et préserver le patrimoine non protégé par l'Etat.

La **FONDATION DU PATRIMOINE** de Maine-et-Loire dispose d'une équipe de plus de 20 bénévoles.

PROMOUVOIR LA SAUVEGARDE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DE PROXIMITÉ



SENSIBILISER le public à l'effort commun en faveur de notre patrimoine régional

CONTRIBUER à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition

ORGANISER le partenariat entre les associations qui œuvrent en faveur du patrimoine, les pouvoirs publics nationaux et locaux, et les entreprises prêtes à engager des actions de mécénat

PARTICIPER à la réalisation de programmes de restauration

FAVORISER la création d'emplois et la transmission des métiers et des savoir-faire



FONDATION DU PATRIMOINE
 délégation de Maine-et-Loire

110 rue de Frémur - 49000 ANGERS

Tel : 02 41 39 48 98

email : maineetloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org





Saint-Georges-des-Viviers



Montreuil-Bellay



Espace Air Passion - Marcé



Fougeré



Atelier la Chapelle - le Longeron



Moët-sur-Louet



PROPRIÉTAIRES PRIVÉS, bénéficiez d'aides fiscales ou de subventions

La Fondation du patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale.

La Fondation du patrimoine, grâce à son label, permet à un propriétaire privé de bénéficier :

- ◊ d'un soutien personnalisé et de conseils d'experts
- ◊ de déductions fiscales ou de subventions pour des travaux d'entretien, de restauration et de conservation

Le public concerné

Tout propriétaire privé souhaitant restaurer un bien immobilier habitable ou non, présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des Monuments historiques : fermes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux, pigeonniers, lavoirs...

Le bâtiment doit être situé en zone rural ou dans les sites patrimoniaux remarquables (anciennes ZPPAUP, AVAP, secteur sauvegardé).

Les travaux

Les travaux doivent concerner des éléments bâtis extérieurs (toitures, charpentes, façades, menuiseries), être réalisés dans les «règles de l'art» et ne pas avoir commencés.

Les avantages fiscaux

- ◊ Si l'immeuble ne produit pas de revenus, vous pouvez déduire de vos revenus imposables 50% ou 100% du montant des travaux
- ◊ Si l'immeuble est donné en location, vous pouvez déduire de vos revenus fonciers 100% du montant des travaux sans application du seuil de 10 700 euros pendant 5 ans

La subvention

Une subvention complémentaire de 1% du montant des travaux est accordée aux propriétaires labellisés.

PROPRIÉTAIRES PUBLICS OU ASSOCIATIFS, mobilisez le mécénat populaire et obtenez des subventions

La souscription

La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons pour aider les porteurs de projets publics ou associatifs à financer la restauration de leur patrimoine bâti, mobilier ou naturel.

La Fondation du patrimoine accompagne le maître d'ouvrage en lui apportant son expérience et son appui pour une restauration de qualité. Elle aide à l'organisation et au bon déroulement de la souscription.

La Fondation du patrimoine peut recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises et émettre des reçus fiscaux.

Ces dons sont déductibles :

- ◊ de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable
- ◊ de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don et dans la limite de 50.000 euros
- ◊ de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires

Les subventions

Dès lors que la souscription a atteint 5% du montant total des travaux, la Fondation du patrimoine se réserve la possibilité d'abonder par une subvention complémentaire provenant d'une partie des héritages en déshérence, de grandes entreprises nationales mécènes, de clubs d'entreprises locales tels que «Mécènes d'Aujourd'hui».



Visitez le site : www.fondation-patrimoine.org





Envie de pratiquer du sport ?



Trouve ton club sur



Handiguide des sports

www.handiguide.sports.gouv.fr



Besoin d'un renseignement ?

02 41 79 29 39 | accueil.maineetloire@franceolympique.com



LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

**Vous souhaitez
améliorer le confort
de vie dans votre
logement et vous
posez des
questions**

- Quel chauffage pour mon logement ?
- Comment bien isoler mon pavillon ?
- Comment adapter mon logement pour y vivre plus longtemps ...
- Ai-je droit à des aides financières ?



DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou



Le Programme d'intérêt général (PIG) de « lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie » mis en place par le Département de Maine-et-Loire peut-être répondre à vos questions.

Ouvert aux habitants de l'Agglomération, ce dispositif mobilise des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) attribuées sous certaines conditions (*revenus, logement de + de 15 ans, être propriétaire de son logement...*).

En complément de cette subvention principale, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier aux projets de travaux sous réserve d'éligibilité aux aides ANAH.

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez prendre contact avec le Service Habitat du Département de Maine-et-Loire, déléguaire des aides de l'ANAH
au 02 41 18 80 79 ou à cellulehabitat@maine-et-loire.fr



Pôle Habitat

Pour tout complément d'information, le Pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire répond à vos questions :

02 41 40 45 56



LES MODES DE DÉPLACEMENT SUR VOTRE COMMUNE

Gagnez en mobilité avec le réseau de transports en commun Saumur Agglobus et les différents services proposés sur votre commune.

- **La ligne régulière** : Avec 5 points d'arrêts sur la commune, la ligne 09 La Breille-les-Pins – Saumur passe au plus près de chez vous et vous permet de rejoindre le centre-ville de Saumur ou le pôle Balzac en 40 minutes maximum.

- **Le Transport à la Demande (TAD)** : Le TAD ligne en déclenchement est mis en place sur l'itinéraire de la ligne 09 aux horaires identifiés TAD sur fond jaune de la fiche horaire et aux points d'arrêts indiqués. Sur votre commune, bénéficiez également du TAD Zonal qui vous permet de circuler sur la zone d'Allonnes, votre pôle de centralité, pour le travail, les courses ou les loisirs.

Pour déclencher le passage d'un véhicule (taxi ou mini bus), vous inscrire et réserver, contactez le service TAD au 02.41.51.12.62 ou sur www.agglobus.fr.

- **Le Transport pour Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)** : Le TPMR est un service de substitution à l'offre de transport Saumur Agglobus (lignes urbaines, périurbaines et TAD). Le bénéficiaire, sous condition d'accès, est pris en charge à son domicile. Ce service est assuré avec un véhicule adapté au handicap du voyageur. Voir conditions, inscriptions et réservations au 02.41.51.12.62.

- **La location longue durée de vélo à assistance électrique AVAE** : Prenez rendez-vous et souscrivez un contrat de location de 1, 3 ou 12 mois renouvelables, et repartez avec un vélo et tous ses équipements. L'assurance et l'entretien sont inclus dans l'abonnement.

	VERS SAUMUR					
	Période scolaire (sauf samedis)			Vacances et samedis		
	L9	TAD	TAD	TAD	TAD	TAD
	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
Les Loges	6:55	8:13	13:00	6:58	8:13	13:00
Bourg/Eglise	7:03	8:16	13:03	7:01	8:16	13:03
La Poitevinière	7:07	8:18	13:05	7:03	8:18	13:05
Pôle Balzac	7:35	8:36	13:26	-	-	-
C.Ville-Orléans		8:50	13:35	7:35	8:50	13:35

	VERS LA BREILLE LES PINS							
	Période scolaire (sauf samedis)					Vacances et samedis		
	L9	TAD	TAD	L9	L9	TAD	TAD	TAD
	Me	LMJV	MJ	LMJV	LMMeJV	LMMeJVS	MJ	LMMeJVS
Pôle Balzac	12:20	-	-	17:15	18:15	-	-	-
C.Ville-Orléans	-	12:20	16:30	17:20	18:20	12:20	16:30	18:15
La Poitevinière	12:46	12:41	16:51	17:44	18:42	12:41	16:51	18:28
Bourg/Eglise	12:49	12:45	16:55	17:47	18:44	12:45	16:55	18:32
Les Loges	12:52	12:49	16:59	17:50	18:48	12:49	17:59	18:37

Tous les horaires sur votre commune et plus d'informations : www.agglobus.fr ou 02 41 51 11 87



